

# Conseil Municipal

Le lundi 4 juillet 2022, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

**Présents** : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, GOGUÉ Catherine, LECLERC Aurélie, MARTINAT Isabelle, NOUAT Elisabeth. MM. BILLON Patrice, BLAIN Claude, BOUARD Denis, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, GRIMAULT Romain, LEBLANC Nicolas et REMANJON Patrice.

**Absentes excusées** : Mme JACQUET Stéphanie ayant délégué pouvoir à Mme BARDELOT Nicole, Mme VILLAIN Bernadette ayant délégué pouvoir à M. BOUCARD Roger.

**Secrétaire de séance** : M. REMANJON Patrice.

---

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité. La séance est ouverte et le Maire passe à l'ordre du jour.

**LOYER CABINET MEDICAL (locaux partagés)** : le Maire rappelle à l'assemblée que le loyer du local qui sera partagé par plusieurs professionnels de santé pourrait être fixé à 4 800 € par an. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et décide de fixer le prix du loyer annuel à 4 800 € pour ces locaux partagés, à compter de l'entrée dans les lieux. Les baux correspondants seront établis par le Maire.

**PRÊT TRAVAUX** : Le Conseil Municipal est informé qu'un prêt de 200 000 € pour le financement des travaux de voirie serait nécessaire. Pour cela 3 organismes bancaires ont été contactés et 2 ont répondu. Après avoir pris connaissance de ces propositions, le Conseil Municipal accepte de souscrire un prêt auprès du Crédit Agricole Centre Loire aux conditions proposées. Le Maire sera autorisé à signer toutes les pièces utiles.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL** : le Conseil Municipal, considérant qu'un prêt de 200 000 € pour travaux de voirie doit être demandé, accepte de prévoir une décision modificative au budget unique communal pour la prévision de ce prêt, article 1641 (Recettes) et 2315 (dépenses) pour un montant total de 81 000 € (Seul la somme de 119 000 € avait été prévu budgétairement).

Un point sera fait par la commission municipale chargée des finances en septembre prochain et suivant les besoins, une autre décision modificative pourrait être envisagée.

**CAHIER DES CHARGES « NOUVEAU REGARD SUR MENETOU-SALON »** : une proposition est faite à l'Assemblée concernant le cahier des charges qui sera transmis, pour consultation dans le cadre d'un appel d'offre, en vue de choisir un bureau d'étude pour l'opération « Un nouveau regard sur Menetou-Salon », pour un regain d'attractivité de notre commune. Les offres devront parvenir en mairie avant le 30 septembre prochain. Le Conseil Municipal approuve ce cahier des charges et remercie toutes les personnes qui ont contribué à ce projet.

**ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE BOURGES** : le Conseil Municipal est informé qu'une proposition de devis émanant du Syndicat d'Énergie du Cher a été adressée pour une extension de l'éclairage public route de Bourges (prévision de pose d'un mât et d'un candélabre) un gros «trou noir» ayant été constaté sur cet axe passager. Par ailleurs, une proposition du SDE18 est parvenue pour le remplacement de 15 lampes au sodium de la route de Bourges au Rond-Point des 4 Routes par des lampes Led, un programme de remplacement de ces lampes sur l'ensemble du territoire communal ayant été prévu par le Conseil Municipal. La question d'un remplacement plus rapide de ces lampes au sodium est posée ainsi que celle sur la réelle économie d'énergie qui pourrait être constatée.

**EMPLOI SAISONNIER POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE** : le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de prévoir la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (21/35<sup>ème</sup>) en vue de prévoir l'ouverture du Bureau d'Information Touristique 21 rue de la Mairie pour cet été pour la période allant du 4 juillet au 31 août 2022. Ce point d'information sera ouvert du mercredi au vendredi de 11 h 00 à 12 h 30 et de 15 h 00 à 18 h 00 ; le week-end et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Le Conseil Municipal accepte de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (21/35<sup>ème</sup>) non permanent, pour accroissement saisonnier d'activité. Le Maire sera chargé du recrutement d'un agent contractuel.

### **COMPTE-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS**

#### **Intervention de Jacky Delarge – Adjoint Ecole – Enfance Jeunesse**

Il est donné connaissance du compte-rendu du dernier conseil d'Ecole. 136 élèves seront présents à la prochaine rentrée scolaire.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Le Conseil Municipal accepte de reconduire le poste à temps non complet (8/35<sup>ème</sup>) du 1<sup>er</sup> septembre au 21 octobre 2022 et de pouvoir ainsi recruter un agent qui assure le goûter des enfants à l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition à titre gratuit des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence eau et assainissement par la CCTHB, sauf la station de captage et pompage qui est hors d'usage et ne fonctionne plus.

L'assemblée accepte la non-valeur d'une somme non versée en 2018 pour un branchement électrique lors d'une vente ambulante d'un montant de 45 €.

Un rappel à tous concernant l'inauguration du Pôle Santé jeudi 7 juillet à 16 h 00.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 24 mai au 10 juin 2022 pour la vente relative à la vente des chemins du Garçonnet et de Tasnières, approuve ces conclusions et décide de vendre ces deux chemins aux conditions déjà définies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.